

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saint-Rémy

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget principal

Numéro SIRET : 21710475100128

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHALON PERIPHERIE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Service Comptabilité Dist M14

ANNEE 2018

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A1 - Presentation croisée par fonction	X	
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
p.20	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.23	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.24	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.27	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.28	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.29	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.30	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.31	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.32	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.34	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 24

Pouvoirs : 5

Date de la convocation :
14 mars 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires Michel PETIT et Dominique REGNAULT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Annick CHOINE, Michel PETIT, Sandra GUINOT, Jean-Marie MOINE, Amélie VION, Jérôme VINCENT, Joseph KIM, Bénédicte PINSONNEAUX, Edith CALMANO, Christelle FERREIRA-LEAL, Adeline CARITEY, Frédéric MERCEY, Hélène LETORET, Maxime PINDOR, Gabriel THEULOT, Eliane LACHAUX, Dominique REGNAULT, Tristan BATHIARD, Roland PALLUET, Didier BERNARD, Guy TALES, Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Michel HERNANDEZ à Annick CHOINE, Aline TAVERNIER à Florence PLISSONNIER, Cédric BOULLY à Alain MERE, Françoise CHARENTUS à Jérôme VINCENT, Laurence HUDELEY à Dominique REGNAULT.

Objet : Budget annexe Service à Comptabilité Distincte – Budget primitif 2018

Exposé :

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 6 février 2018.
Vu l'avis des Commissions des Finances du 2 février et 16 mars 2018.
Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable Public.
Vu le Compte Administratif et l'affectation de résultat délibérés en séance.

Visa :

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré en séance, le Conseil Municipal :

- adopte le Budget Primitif 2018 du Budget annexe Service à Comptabilité Distincte en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre de recettes pour la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 159 860 euros
Recettes : 159 860 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 167 693 euros
Recettes : 389 153 euros

Vote : POUR 29, CONTRE 7 (D. REGNAULT, T. BATHIARD, R. PALLUET, L. HUDELEY, D. BERNARD, G.TALES, MC.BOIREAU)

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents à la séance : 24

Pouvoirs : 5

Date de la convocation : 14 mars 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires Michel PETIT et Dominique REGNAULT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Annick CHOINE, Michel PETIT, Sandra GUINOT, Jean-Marie MOINE, Amélie VION, Jérôme VINCENT, Joseph KIM, Bénédicte PINSONNEAUX, Edith CALMANO, Christelle FERREIRA-LEAL, Adeline CARITEY, Frédéric MERCEY, Hélène LETORET, Maxime PINDOR, Gabriel THEULOT, Eliane LACHAUX, Dominique REGNAULT, Tristan BATHIARD, Roland PALLUET, Didier BERNARD, Guy TALES, Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Michel HERNANDEZ à Annick CHOINE, Aline TAVERNIER à Florence PLISSONNIER, Cédric BOULLY à Alain MERE, Françoise CHARENTUS à Jérôme VINCENT, Laurence HUDELEY à Dominique REGNAULT.

Objet : Budget annexe Service à comptabilité Distincte – Affectation des résultats 2017

Exposé :

Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal doit affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année précédente dès le vote du compte administratif.

Ce résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- pour le solde et selon la décision du Conseil Municipal, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Quant au solde d'exécution de l'investissement, il fait l'objet d'un simple report quel qu'en soit le sens (excédentaire ou déficitaire).

Visa :

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Délibération :

Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, qui présentait les chiffres suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	11 276.05 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	310 152.22 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-3 268.00 €
Besoin de financement d'investissement	0.00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré en séance, le Conseil Municipal affecte les résultats 2017 selon les modalités suivantes :

Affectation en réserves en investissement au 1068 = couverture au minimum du besoin de financement	0.00 €
Report en recettes de fonctionnement chapitre 002	11 276.05 €

Vote : POUR 24, CONTRE 7 (D. REGNAULT, T. BATHIARD, R. PALLUET, L. HUDELEY, D. BERNARD, G.TALES, MC.BOIREAU)

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 28/03/2018
et publié, affiché ou notifié
le 28/03/2018
Florence PLISSONNIER
Maire




Code INSEE 71475	Commune de Saint-Rémy Service Comptabilité Dist M14	BP 2018
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6 740
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	25
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	12,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	21,36	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	22,43	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE SERVICE A COMPTABILITE DISTINCTE

Ce budget, assujéti à la TVA, retrace la location de certains locaux communaux : cellules commerciales du centre-ville (Poste, Proximarché, SESSAD), les salles du Parc et de la Taverne, les locaux des Alouettes (ex Maximo) et le 1^{er} étage de l'immeuble « le San Rémois ».

Le transfert de la salle polyvalente G. Brassens au budget principal (réalisé en septembre 2017) va influencer favorablement en année pleine sur la section de fonctionnement, par nature déficitaire, du budget annexe. En effet, la disparition des charges associées au fonctionnement et à l'amortissement du bâtiment vont permettre de réduire à 24 000 € la subvention récurrente versée par le budget principal (contre 120 000 € en 2016).

La section d'investissement sera marquée par d'importants travaux aux salles du Parc dont les coûts sont estimés à 140 000 € HT. Ces investissements doivent permettre la réalisation d'économies d'énergie et à ce titre bénéficier de financements Région.

Les investissements seront complètement autofinancés. Aucun emprunt ne sera contracté : nous continuerons donc de nous désendetter.

REMARQUE Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2017.

RESULTATS 2017

LOCATIONS TVA ST REMY

AFFECTATION ET REPRISE RESULTATS 2017

COLL 012	Résultat à la clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	323 375,68		-13 223,46	310 152,22
FONCTIONNEMENT	10 806,96		469,09	11 276,05
TOTAL	334 182,64 EUROS	0,00 EUROS	-12 754,37 EUROS	321 428,27 EUROS

Détermination résultat réel d'investissement (besoin de financement)	
Résultat investissement 31/12/2017 c/ 001	310 152,22
- Restes à réaliser en dépenses	3 268,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin financement(résultat réel)	0,00
<u>Affectation résultat</u>	
Résultat de fonctionnement.	11 276,05
Affect° au besoin de financement c/1068	0,00
Affect° en report à nouveau fct c/ 002	11 276,05

ST REMY le 23/02/2018

Le Receveur Municipal

A LIOTARD

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
CHALON sur SAONE-PERIPHERIE
3, rue Pierre Mendès France-B.P. 124
71321 CHALON sur SAONE CEDEX

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	159 860,00	148 583,95
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 11 276,05
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		159 860,00	159 860,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	164 425,00	79 000,78
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	3 268,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 310 152,22
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		167 693,00	389 153,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		327 553,00	549 013,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Etat des dépenses engagées non mandatées

Service Comptabilité Dist M14 - 2017

N° engagement	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2184 - Mobilier					1727.00 €	
74	chaises/Taverne	METRO		3132	898.00 €	74
106	Chaises/taverne	METRO		3132	829.00 €	106
Compte : 2313 - Constructions					1541.00 €	
68	Alarme anti-intrusion/Taverne	DELTA SECURITY SOLUTIONS		3132	1541.00 €	68

Etat des notes à réaliser en dépenses amovibles à la somme de trois mille deux cent soixante huit euros — (3268,00 €).

*A Saint Remy, le 29 janvier 2018.
Le Receveur Municipal,*

Le Receveur Municipal,

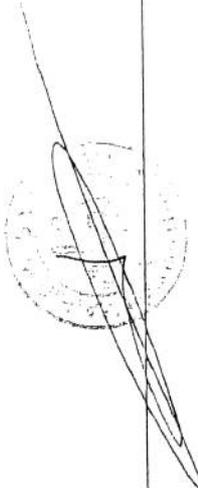


ANNICK LIOTARD

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :

3268.00 €



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
CHALON sur SAONE - PERIPHERIE
3, rue Pierre Mendès France - B.P. 124
71321 CHALON sur SAONE Cedex

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	72 550,00	0,00	53 100,00	53 100,00	53 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00
Total des dépenses de gestion courante		105 550,00	0,00	76 200,00	76 200,00	76 200,00
66	Charges financières	5 293,00	0,00	3 104,00	3 104,00	3 104,00
67	Charges exceptionnelles	1 750,00	0,00	1 555,22	1 555,22	1 555,22
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		112 593,00	0,00	80 859,22	80 859,22	80 859,22
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	78 000,00		79 000,78	79 000,78	79 000,78
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		78 000,00		79 000,78	79 000,78	79 000,78
TOTAL		190 593,00	0,00	159 860,00	159 860,00	159 860,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

159 860,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 498,14	0,00	6 083,95	6 083,95	6 083,95
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	124 000,90	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
Total des recettes de gestion courante		126 499,04	0,00	118 083,95	118 083,95	118 083,95
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	52 427,00	0,00	25 900,00	25 900,00	25 900,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		178 926,04	0,00	143 983,95	143 983,95	143 983,95
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	860,00		4 600,00	4 600,00	4 600,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		860,00		4 600,00	4 600,00	4 600,00
TOTAL		179 786,04	0,00	148 583,95	148 583,95	148 583,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

11 276,05

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

159 860,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	74 400,78
--	-----------

74 400,78

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 354,08	1 727,00	7 000,00	7 000,00	8 727,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	69 888,00	1 541,00	140 925,00	140 925,00	142 466,00
Total des dépenses d'équipement		77 242,08	3 268,00	147 925,00	147 925,00	151 193,00
21	Immobilisations corporelles	18 717,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 614,06	0,00	11 900,00	11 900,00	11 900,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		30 331,06	0,00	11 900,00	11 900,00	11 900,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		107 573,14	3 268,00	159 825,00	159 825,00	163 093,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	860,00		4 600,00	4 600,00	4 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		860,00		4 600,00	4 600,00	4 600,00
TOTAL		108 433,14	3 268,00	164 425,00	164 425,00	167 693,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

167 693,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	78 000,00		79 000,78	79 000,78	79 000,78
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		78 000,00		79 000,78	79 000,78	79 000,78
TOTAL		78 000,00	0,00	79 000,78	79 000,78	79 000,78

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

389 153,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

74 400,78

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	53 100,00		53 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 500,00		18 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 600,00		4 600,00
66	Charges financières	3 104,00	0,00	3 104,00
67	Charges exceptionnelles	1 555,22	0,00	1 555,22
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	79 000,78	79 000,78
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	80 859,22	79 000,78	159 860,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

159 860,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 600,00	4 600,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	11 900,00	0,00	11 900,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 727,00	0,00	8 727,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	142 466,00	0,00	142 466,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	163 093,00	4 600,00	167 693,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

167 693,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 083,95		6 083,95
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	112 000,00	0,00	112 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 900,00	4 600,00	30 500,00
Recettes de fonctionnement - Total		143 983,95	4 600,00	148 583,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

11 276,05

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

159 860,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		79 000,78	79 000,78
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	79 000,78	79 000,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

310 152,22

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

389 153,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	72 550,00	53 100,00	53 100,00
60611	Eau et assainissement	1 990,00	2 200,00	2 200,00
60612	Énergie - Électricité	27 231,00	12 500,00	12 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 800,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 710,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	150,00	200,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	1 129,00	800,00	800,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 000,00	4 000,00	4 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	2 000,00	1 000,00	1 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	1 900,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	3 430,00	3 000,00	3 000,00
6161	Assurance multirisques	5 200,01	2 500,00	2 500,00
6188	Autres frais divers	3 400,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	754,99	1 100,00	1 100,00
6284	Redevances pour services rendus		3 600,00	3 600,00
63512	Taxes foncières	14 655,00	16 000,00	16 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 500,00	18 500,00	18 500,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	31 500,00	18 500,00	18 500,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	4 600,00	4 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	4 500,00	4 500,00
658821	Secours d'urgence		100,00	100,00
65888	Autres	500,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		105 550,00	76 200,00	76 200,00
66	Charges financières (b)	5 293,00	3 104,00	3 104,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 500,00	3 000,00	3 000,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	293,00	104,00	104,00
6688	Autres	1 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 750,00	1 555,22	1 555,22
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	750,00	555,22	555,22
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		112 593,00	80 859,22	80 859,22
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	78 000,00	79 000,78	79 000,78
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle:	78 000,00	79 000,78	79 000,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		78 000,00	79 000,78	79 000,78
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		78 000,00	79 000,78	79 000,78
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		190 593,00	159 860,00	159 860,00

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

159 860,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	900,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	796,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	104,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 498,14	6 083,95	6 083,95
70878	par d'autres redevables	2 498,14	6 083,95	6 083,95
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	124 000,90	112 000,00	112 000,00
752	Revenus des immeubles	124 000,90	112 000,00	112 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		126 499,04	118 083,95	118 083,95
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	52 427,00	25 900,00	25 900,00
774	Subventions exceptionnelles	52 427,00	24 400,00	24 400,00
7788	Produits exceptionnels divers		1 500,00	1 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		178 926,04	143 983,95	143 983,95
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	860,00	4 600,00	4 600,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	860,00	4 600,00	4 600,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		860,00	4 600,00	4 600,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		179 786,04	148 583,95	148 583,95

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	11 276,05
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159 860,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 354,08	7 000,00	7 000,00
2184	Mobilier	3 354,08	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	69 888,00	140 925,00	140 925,00
2313	Constructions	69 888,00	140 925,00	140 925,00
Total des dépenses d'équipement		77 242,08	147 925,00	147 925,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	18 717,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	18 717,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 614,06	11 900,00	11 900,00
1641	Emprunts en euros	6 600,00	6 900,00	6 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 014,06	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses financières		30 331,06	11 900,00	11 900,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		107 573,14	159 825,00	159 825,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	860,00	4 600,00	4 600,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	860,00	4 600,00	4 600,00
13913	Départements	860,00	4 600,00	4 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		860,00	4 600,00	4 600,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		108 433,14	164 425,00	164 425,00

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

3 268,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

167 693,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	78 000,00	79 000,78	79 000,78
28132	Immeubles de rapport	75 600,00	76 000,00	76 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	2 400,00	3 000,78	3 000,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		78 000,00	79 000,78	79 000,78
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		78 000,00	79 000,78	79 000,78
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		78 000,00	79 000,78	79 000,78

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	310 152,22
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	389 153,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	IV									TOTAL	
	A1										
	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains,	Action économique

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	11 900,00	4 000,00	0,00	0,00	143 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 825,00
Equipements municipaux (2)		4 000,00	0,00	0,00	143 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 925,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	11 900,00											11 900,00
Dépenses d'ordre	4 600,00											4 600,00
Total dépenses de l'exercice	16 500,00	4 000,00	0,00	0,00	143 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 425,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	3 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 268,00
Total cumulé dépenses d'investissement	16 500,00	4 000,00	0,00	0,00	147 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 693,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	79 000,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,78
RAR N-1 et reports	310 152,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 152,22
Total cumulé recettes d'investissement	389 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 153,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	106 760,00	0,00	0,00	0,00	29 799,17	0,00	2 881,05	0,00	0,00	0,00	20 419,78	159 860,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	106 760,00	0,00	0,00	0,00	29 799,17	0,00	2 881,05	0,00	0,00	0,00	20 419,78	159 860,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	30 500,00	0,00	0,00	0,00	34 423,48	0,00	22 063,05	0,00	0,00	0,00	61 597,42	148 583,95
RAR N-1 et reports	11 276,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 276,05
Total cumulé recettes de fonctionnement	41 776,05	0,00	0,00	0,00	34 423,48	0,00	22 063,05	0,00	0,00	0,00	61 597,42	159 860,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	16 500,00	4 000,00	0,00	0,00	147 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 693,00
	Dépenses réelles	11 900,00	4 000,00	0,00	0,00	147 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 093,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 900,00
1641	Emprunts en euros	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 727,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	4 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 727,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	142 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 466,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	142 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 466,00
	Dépenses d'ordre	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
13913	Départements	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00

RECETTES

	Total recettes d'investissement	389 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 153,00
	Recettes réelles	310 152,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 152,22
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	310 152,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 152,22
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	310 152,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 152,22
	Recettes d'ordre	79 000,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 000,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,78
28132	Immeubles de rapport	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	3 000,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,78

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	106 760,00	0,00	0,00	0,00	29 799,17	0,00	2 881,05	0,00	0,00	0,00	20 419,78	159 860,00
	Dépenses réelles	27 759,22	0,00	0,00	0,00	29 799,17	0,00	2 881,05	0,00	0,00	0,00	20 419,78	80 859,22

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	29 799,17	0,00	2 881,05	0,00	0,00	0,00	20 419,78	53 100,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
60612	Energie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	333,34	0,00	166,67	0,00	0,00	0,00	499,99	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,17	0,00	0,00	0,00	3 684,83	4 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	333,34	0,00	166,67	0,00	0,00	0,00	499,99	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	3 000,00
6161	Assurance multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	999,99	2 000,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	666,68	0,00	333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 265,81	0,00	1 599,21	0,00	0,00	0,00	13 134,98	16 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
65	Autres charges de gestion courante	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
658821	Secours d'urgence	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
66	Charges financières	3 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 104,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104,00
67	Charges exceptionnelles	1 555,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 555,22
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	555,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555,22
Dépenses d'ordre		79 000,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 000,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,78
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	79 000,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,78
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		41 776,05	0,00	0,00	0,00	34 423,48	0,00	22 063,05	0,00	0,00	0,00	61 597,42	159 860,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		37 176,05	0,00	0,00	0,00	34 423,48	0,00	22 063,05	0,00	0,00	0,00	61 597,42	155 260,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	11 276,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 276,05
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	11 276,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 276,05
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse:	0,00	0,00	0,00	0,00	4 880,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 203,93	6 083,95
70878	par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	4 880,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 203,93	6 083,95
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	29 543,46	0,00	22 063,05	0,00	0,00	0,00	60 393,49	112 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 543,46	0,00	22 063,05	0,00	0,00	0,00	60 393,49	112 000,00
77	Produits exceptionnels	25 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 900,00
774	Subventions exceptionnelles	24 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 400,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
	Recettes d'ordre	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipe partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					95 409,50									
1641 Emprunts en euros (total)					95 409,50									
06100 - MON 241	SFIL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/09/2009		01/09/2009	95 409,50 C			5,05	5,134		A	P	N	B-1
Total général					95 409,50									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		46 677,89					6 856,05	2 387,74	0,00	676,90
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		46 677,89					6 856,05	2 387,74	0,00	676,90
06100 - MON 241	N	0,00		46 677,89	5,67	C	5,05		6 856,05	2 387,74	0,00	676,90
Total général		0,00		46 677,89					6 856,05	2 387,74	0,00	676,90

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts reçus à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes de bonifications	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Barrière simple (B) 06100 - MON 241	SFIL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	95 409.50	46 677.89	1	15.00		Taux fixe 5.05% à brrière 6.5% sur Euribor 12M(postfixe)	Taux fixe 5.05% à brrière 6.5% sur Euribor 12M(postfixe)	0,00	0	5.05	2 387.74	0,00	100,00 %
TOTAL (B)		95 409.50	46 677.89									2 387.74	0,00	100,00 %
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		95 409.50	46 677.89									2 387.74	0,00	100,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	46 677,89					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunique, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			29/09/2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Bâtiments communaux	50	04/02/1999
Linéaire	Trx d'aménagement/bâtiments	20	29/09/2000
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	5	29/09/2006
Linéaire	Immobilisations corporelles	5	29/09/2006

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		11 500,00	11 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		6 900,00	6 900,00
1641	Emprunts en euros	6 900,00	6 900,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 600,00	4 600,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 600,00	4 600,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11 500,00	3 268,00	D001 0,00	14 768,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		79 000,78	III 79 000,78
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		79 000,78	79 000,78
28132	Immeubles de rapport	76 000,00	76 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	3 000,78	3 000,78
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	79 000,78	0,00	310 152,22	0,00	389 153,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 14 768,00
Ressources propres disponibles	IV 389 153,00
Solde	V = IV - II (6) + 374 385,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ;
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant ; « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.

- URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
- S : Social.
- MS : Médico-social.
- MT : Médico-technique.
- SP : Sportif.
- CULT : Culturel
- ANIM : Animation.
- PM : Police.
- OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a* : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité
 - 3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

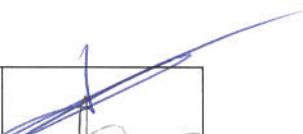
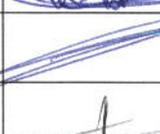
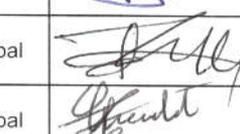
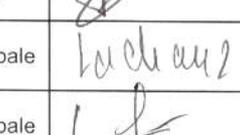
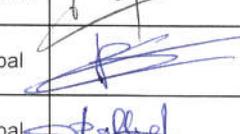
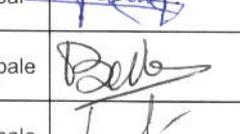
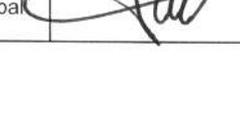
Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES : Pour : 22
 Contre : 7
 Abstentions : 1

Présenté par le Maire et délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Saint-Rémy, le 20 mars 2018

Florence PLISSONNIER,
Maire,

Les membres du Conseil Municipal

PLISSONNIER Florence	Maire			
MÈRE Alain	1er Maire-Adjoint		BOULLY Cédric	Conseiller Municipal 
CHOINE Annick	2ème Maire-Adjointe		TAVERNIER Aline	Conseillère Municipale 
PETIT Michel	3ème Maire-Adjoint		LETORET Hélène	Conseillère Municipale 
GUINOT Sandra	4ème Maire-Adjointe		CHARENTUS Françoise	Conseillère Municipale 
MOINE Jean-Marie	5ème Maire-Adjoint		PINDOR Maxime	Conseiller Municipal 
VION Amélie	6ème Maire-Adjointe		THEULOT Gabriel	Conseiller Municipal 
VINCENT Jérôme	7ème Maire-Adjoint		LACHAUX Eliane	Conseillère Municipale 
KIM Joseph	Conseiller Municipal		REGNAULT Dominique	Conseillère Municipale 
PINSONNEAUX Bénédicte	Conseillère Municipale		BATHIARD Tristan	Conseiller Municipal 
CALMANO Edith	Conseillère Municipale		PALLUET Roland	Conseiller Municipal 
HERNANDEZ Michel	Conseiller Municipal		BOIREAU Marie-Christine	Conseillère Municipale 
FERREIRA-LEAL Christelle	Conseillère Municipale		HUDELEY Laurence	Conseillère Municipale
CARITEY Adeline	Conseillère Municipale		BERNARD Didier	Conseiller Municipal
MERCEY Frédéric	Conseiller Municipal		TALES Guy	Conseiller Municipal

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

, et de la publication le

A Saint-Rémy, le
Le Maire,
